



INFIRMIER

Activités principales

.....



L'infirmier réalise des soins destinés à maintenir ou restaurer la santé de la personne malade. Il surveille l'état de santé des patients et **coordonne les soins pendant leur hospitalisation et lors de leur sortie**. Il agit, soit à son initiative, soit selon les prescriptions du médecin : entretiens avec le patient et sa famille, éducation thérapeutique, préparation et distribution de médicaments, soins de nature technique (pansements, ...).

Il participe à la rédaction et la mise à jour du dossier du malade, ainsi qu'à l'information et à l'accompagnement du patient et de son entourage. Il travaille en étroite relation avec le corps médical et encadre parfois une équipe d'aides-soignants. Il transmet par écrit ou par oral les informations relatives aux patients pour **garantir le suivi des malades**, dans les meilleures conditions. L'infirmier peut être amené à travailler la nuit, le week-end et les jours fériés.

Le métier d'infirmier s'exerce à l'hôpital, en clinique ou en ville et peut être varié : l'infirmier peut être amené à travailler de façon plutôt « solitaire » (infirmier à domicile) ou en équipe (infirmier en service hospitalier). Il peut exercer un métier très technique (service de réanimation), ou très relationnel (service de psychiatrie). Il peut prendre en charge des patients au long cours, avec lesquels il noue des relations très proches. Il peut aussi s'il le souhaite s'inscrire dans la « réserve sanitaire » : il est alors appelé à intervenir sur des zones touchées par des catastrophes pour apporter les premiers soins.

Compétences et qualités

.....



- Savoir créer des relations de confiance avec le patient et son entourage
- Avoir le sens de l'écoute, être doté d'une grande résistance physique et psychologique
- Être rigoureux dans le respect des prescriptions, des règles d'hygiène, des transmissions d'information
- Savoir organiser le travail des aides-soignants



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Formation



Pour accéder à la profession d'infirmier, il faut obtenir le diplôme d'Etat d'infirmier. Il se prépare en 3 ans dans un Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) accessible par concours aux titulaires du baccalauréat. La formation, gratuite, est désormais reconnue au grade de licence universitaire (depuis 2012), dans le cursus licence master doctorat (LMD). Cette reconnaissance universitaire donne la possibilité aux infirmiers de poursuivre leur cursus vers un master puis éventuellement un doctorat. Plusieurs spécialisations permettent d'évoluer dans la profession et de découvrir d'autres missions, notamment au sein des hôpitaux : infirmier-anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, puéricultrice...

Evolution – passerelles



Rémunération



A titre indicatif dans le secteur public : de 1 420 € à 2 415 € net par mois.



Après quelques années de pratique et une formation de cadre de santé, il peut évoluer vers des fonctions d'encadrement de service ou de formateur en institut de formation. Après 2 ans passés en milieu hospitalier, l'infirmier peut également exercer dans le secteur libéral. Enfin, un infirmier peut être salarié dans des centres de santé, des entreprises, des écoles ou des associations humanitaires...

Retrouvez toutes les infos concernant cette formation sur le site de la **DRJSCS** :

<http://www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr>

